

NÉO SMICVAL UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

Réduire nos déchets Limiter l'augmentation des coûts Regagner en pouvoir d'achat et de vivre



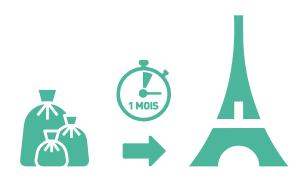
Le modèle de gestion des déchets est à bout de souffle. Les quantités de déchets produites ne cessent d'augmenter, les coûts de traitement et les taxes imposées par l'Etat progressent très fortement et deviennent insupportables. Le constat est très clair et partagé au niveau national par tous les acteurs : si rien n'est fait la fiscalité pourrait doubler d'ici 3 ou 4 ans soit près de 30€ par foyer/mois supplémentaires. C'est plus de 5 millions d'euros de fiscalité prélevée chaque année en plus, sans modification du service et qui ne seront pas investis dans le développement ou l'économie locale.

Le 2º élément, qui pousse à agir c'est l'impact environnemental de notre activité, dans un contexte de raréfaction des ressources et de crise mondiale des matières premières. Un chiffre : au SMICVAL, notre modèle actuel de collecte en porte à porte engloutit plus d'1 000 000L de carburants par an pour transporter 13 fois le poids de la tour Eiffel de déchets (136 000 tonnes).

Enfin, il y a un 3° aspect sur lequel on ne peut plus détourner le regard : c'est la dangerosité des métiers de collecte, 1 accident tous les 3 jours. Les agents sont usés, se blessent, parfois très gravement, meurent plus jeunes que la moyenne des Français.

Sur la base de ce constat, le SMICVAL a adopté en avril 2019 la stratégie IMPACT qui vise à accompagner les habitants vers une réduction de leurs déchets (-50% d'ici 2030) et NéoSMICVAL sa traduction opérationnelle le 6 septembre 2022. Évidemment, prioriser la prévention et diminuer nos déchets est très complexe, car toute notre société est organisée pour nous faire jeter toujours plus. Le SMICVAL se donne donc le temps de cette transformation majeure, qui va s'étaler jusqu'en 2030.

Cette transformation est l'affaire de tous et elle se doit d'être juste. Les habitants vont agir mais les efforts devront être partagés avec les producteurs industriels et la grande distribution. Les habitants subissent les déchets, et notamment de sur-emballages et de plastiques à usage unique. Le SMICVAL se fera l'écho des citoyens qui ne supportent plus cette situation et fera prendre ses responsabilités à ces acteurs. Enfin il n'y aura pas de territoire à 2 vitesses, le monde rural d'un côté et les zones urbaines de l'autre. Chaque habitant aura accès à un service identique en s'adaptant aux réalités individuelles et locales.



Pour réussir à accompagner ces changements, la réponse ne peut pas être seulement technique ou se réduire à des actions de sensibilisation. La réponse doit être globale et s'articule autour de 3 grands projets, qui sont le fruit de plus de 3 ans de consultations et de co-constructions avec les maires du territoire, les conseillers municipaux et les habitants.

1er grand projet : Demain, chaque habitant du SMICVAL aura accès à un accompagnement personnalisé et une soixantaine de services de proximité pour réduire ses déchets. « Par exemple, l'accès à du vrac à des prix socialement accessibles, à des aides financières pour lui permettre de s'équiper d'une tondeuse mulching, d'un broyeur ou encore d'un poulailler, l'accès à des SMICVAL Market, des ateliers de réparations ou encore un service de lavage de couches bébé... »

2º grand projet, qui va s'étaler sur les 3 prochaines années : le passage d'une collecte en porte à porte à un système en apport collectif de proximité. Concrètement, cela va permettre de diminuer les risques du métier de collecte, de réduire nos coûts et de financer les solutions de proximité. Personne ne sera oublié sur le bord du chemin et les réponses seront adaptées aux situations particulières. Le projet permettra également la collecte des restes alimentaires sur la totalité du territoire!

3º grand projet : introduire une incitation financière. Demain, ceux qui feront l'effort de réduire leurs déchets paieront moins que les autre. Avec cette vigilance supplémentaire que nous avons, de veiller à ne pas creuser davantage les inégalités sociales sur notre territoire. À partir de 2023, la facturation incitative entre en vigueur dans nos déchetteries. En 2026, nous l'élargirons aux autres types de déchets.

Après plusieurs années de travail et de consultations, le projet NéoSMICVAL a été adopté en septembre 2022. Ce nouveau service public des déchets est maintenant lancé. Il va se déployer avec la participation des élus locaux et notamment les 137 maires du territoire. Chaque habitant sera intégré au déploiement.

La route sera longue puisqu'elle consiste à se libérer des idées et des pratiques anciennes pour atteindre l'objectif de réduire nos déchets. Dans un contexte de crise multiforme, elle permettra de limiter l'impact financier prévisible pour les habitants, de leur redonner un pouvoir d'achat et de prendre une juste part à la transition écologique.

1 Un modèle à bout de souffle

Dangereux pour le pouvoir d'achat des habitants du territoire avec un mur fiscal devant nous

Nous subissons depuis le début du mandat **des hausses contraintes** :

- **Augmentation des carburants** : nous consommons 1 000 000 litres de gasoil.
- Augmentation des coûts d'enfouissement (ou mise en décharge) à cause du monopole de VEOLIA en Gironde sur le traitement des déchets (propriétaire de la décharge de Lapouyade et des incinérateurs sur la Métropole).
- Augmentation de la TGAP (Taxe sur les Activités polluantes payée à la tonne), taxe que nous payons en plus du coût de l'enfouissement.

Les hausses à venir sur la gasoil et l'enfouissement sont certaines, celle de la TGAP est connue. Il y aura celle de l'énergie, celle des salaires, l'inflation... tous les postes vont augmenter.

- > Soit nous subissons et nous augmentons la TEOM de 10%, 15%, 20% ?;
- Soit nous avons une ambition pour sauvegarder le pouvoir d'achat et notre environnement.

Une ambition : stabiliser la TEOM et la réduire en fonction de la baisse de la quantité de déchets sur le territoire.

CHIFFRES



1 000 000 litres de gasoil consommés par an

(un camion consomme 60 Litres à 80 Litres pour 100 km). Une augmentation de 40 cts et c'est 400 000 € de dépenses supplémentaires, presque 10 €/an pour un foyer de 4 personnes!

À noter aussi que les bacs collectés sont rarement pleins. Donc, on collecte de l'air! Parfois, le camion peut faire jusqu'à 5 km pour aller récupérer un bac qui ne sera pas présenté...

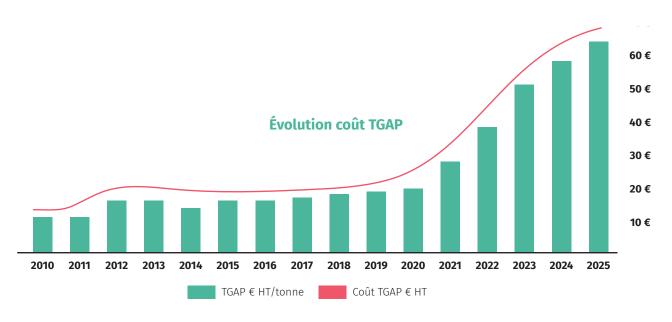


Le coût de traitement de nos déchets est passé de 5 millions à 9 millions entre 2019 et 2022

Cette augmentation de + 4 millions représente 72 €/an pour un foyer de 4 personnes !

Pour rappel, le budget du SMICVAL est d'environ 40 millions d'euros en fonctionnement et de 10 millions d'euros en investissement.

D'ici la fin du mandat, si rien n'est fait, la TEOM doublera a minima représentant 30 à 50 euros par mois par foyer.



Dangereux pour celles et ceux qui y travaillent

- > Les 300 agents du SMICVAL habitent à 90% sur le territoire. Un accident a lieu tous les 3 jours. Chaque semaine deux collaborateurs du SMICVAL se blessent.
- > La durée de vie professionnelle d'un rippeur sur le marchepied du camion est de 15 ans.
- > Un métier 2 à 3 fois plus accidentogène que les métiers du bâtiment : le métier cumule tous les risques (travail physique, en extérieur, sur la route, en horaires décalés...).

Peut-on accepter que des habitants du territoire travaillent avec ces risques?

À noter : l'intégralité des emplois sera sauvegardée. Ce n'est pas un plan social. C'est un progrès pour les rippers. La nouvelle offre de service public du Smicval va générer de nouveaux emplois, au plus proche des habitants.

Dangereux ou nocif pour notre environnement

- Chaque année la quantité de déchet produite sur le territoire augmente d'environ 5% sur tous les flux :
 - 650 kg de déchet par an par habitant tout confondu ;
 - 225 kg d'Ordure Ménagère Résiduelle (OMR bac marron).
- > Plus d'une tour Eiffel de déchets collectés tous les mois (10 000 t).
- > Une carte bleue ou 10 g de plastique ingéré chaque semaine par chacun des habitants du territoire (plastique dans l'eau, dans l'alimentation...)

Le contexte récent des incendies, les canicules de cet été nous rappellent avec force qu'il se passe quelque chose vis-à-vis du climat. Nous devons changer de modèle pour continuer à préserver nos vignes, nos forêts, nos paysages, notre nature...

2 La nécessité d'un nouveau service public

Une réglementation de l'Etat qui s'impose à nous sans moyens financiers nouveaux

Commeles communes et les intercommunalités, nous subissons le fameux effet-ciseau. Faire plus et mieux avec moins : voilà notre défi.

Rappel de la réglementation

Le législateur a fixé de nouvelles règles qui s'imposent à nous dans un délai plus au moins court :

- > Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant le 31/12/2022;
- > Généralisation du tri à la source des biodéchets avant le 31/12/2023 (sachant que 25 % du territoire dispose déjà d'une collecte de biodéchets);
- > Baisse de 50% des tonnages mis en décharge ou à l'enfouissement ;
- Mise en place d'une forme d'incitativité avant 2025.

Une réglementation incomplète/imparfaite vis-à-vis des industriels

Dans l'ensemble des différentes consultations menées par le SMICVAL, les usagers disent être prêts à faire des efforts sur la question des déchets à condition que tout le monde joue le jeu et en particulier les industriels ou producteurs d'emballages.

La Loi doit donc évoluer pour encadrer plus fortement la grande distribution et les producteurs de plastiques.



Nos poubelles vont changer

La poubelle jaune recueillera l'ensemble des plastiques (notamment les pots de yaourts et tous les emballages)

Mise en place d'une collecte des biodéchets (restes et préparation de repas) sur l'ensemble du territoire (25 % du territoire à ce jour).

Les biodéchets représentent jusqu'à 80kg/an et par habitant. Cela représente aujourd'hui 1/3 de la poubelle marron. Cette matière est attendue par les maraîchers et agriculteurs du territoire.

La poubelle marron ne sera donc plus odorante, puisque dépourvue de biodéchets, et sera largement diminuée en volume.



Bien conscients que les habitants subissent les déchets, il nous faudra collectivement saisir le législateur pour aller plus vite et plus loin sur les obligations règlementaires contre les plastiques, les emballages, le tout jetable. Mais aussi interpeller les industriels et la grande distribution qui en sont les générateurs. Si nous devons changer nos habitudes, ces derniers doivent aussi contribuer à cet effort collectif. Le SMICVAL prendra rapidement toute sa part dans ce combat dans un souci d'égalité et de justice pour nos usagers.

→ Lancement d'un manifeste local à portée nationale

Un nouveau service public pour réduire nos déchets et qui ne laisse personne de côté

Démarche de concertation auprès des parties prenantes

La nouvelle offre de service est le fruit de plus de 3 ans de travail. Le nouveau service public que nous allons déployer :

- > **Est juste** car les efforts seront partagés. Plusieurs exemples en ce sens :
 - Un panel de structures porteuses de la question du handicap a été associé sur la question de l'implantation des bornes et des équipements.
 - Un panel de structures du domicile a été associé dans nos travaux permettant de proposer demain des solutions sur-mesure commune par commune.
- > Autant entre les citoyens que la grande distribution et les producteurs de plastiques (voir ci-avant) :
- > Autant entre le monde rural et l'urbain. Pas de SMICVAL à 2 vitesses mais des adaptations selon la vie et la typologie des habitats;

Le projet a été construit avec tous les acteurs. Ainsi, nous avons pu voir et rencontrer :

- > Les maires du territoire :
- > Une quarantaine de conseils municipaux ont déjà été rencontrés et d'autres rencontres sont à venir;
- > 3000 personnes questionnées en Pôle Recyclage (déchetterie) depuis le début de la mandature :
- > 90 000 foyers questionnés (11% de réponse soit 10 000 répondants, 3 questionnaires avec chaque fois la même quantité de réponses les résultats ont été présentés en assemblée générale du SMICVAL à chaque fois)
- Une vingtaine d'équipes municipales ont pu visiter nos installations ainsi que des collectifs d'usagers;
- > 1 AG tous les mois depuis le début de la mandature pour permettre aux délégués de revenir vers leur intercommunalité et leur commune :
- 2 panels citoyens représentatifs sociologiquement des habitants du territoire pour imaginer la collecte de demain (en coopération avec l'association Démocratie Ouverte organisatrice de la convention citoyenne nationale);

- ➤ Une plateforme d'information et de participation a été lancée à l'initiative du SMICVAL dans le cadre de l'expérimentation Zero Waste / 100% citoyen. L'objectif est de faire connaître les projets du SMICVAL et de les élaborer ensemble afin qu'ils aient un impact positif dans la vie quotidienne et sur le territoire : Smicval citoyen créée en 2021 : https://smicvalcitoyen.fr/fr-FR/
- > Festivals Zéro déchet permettant de sensibiliser depuis 2017 à Libourne, 2018 à St André de Cubzac, 2019 à St Denis de Pile.
- > Un grand nombre d'interventions dans les écoles du territoire pour expliquer le modèle à bout de souffle depuis 2015 ;
- > Des informations régulières et un accompagnement financier à travers le programme communes ZéroWaste / 80 communes ayant délibérées ZéroPlastique (156 000 hab.) et 62 communes ayant délibérées ZéroWaste (130 000 hab.);
- Articles réguliers sur notre site et dans la presse pour informer du modèle à bout de souffle de la gestion des déchets;
- > Intégralité des parties prenantes (panel d'acteurs du domicile et du handicap, Région, Département, intercommunalités, ADEME, services de l'État).

Le projet a été annoncé clairement dans les différentes rencontres avec les acteurs du territoire.

La période de déploiement (dernier trimestre 2022 à premier semestre 2025) a été à chaque fois précisée pour répondre au plus vite aux différents enjeux réglementaires, sociaux, économiques énoncés ci-avant).

Le 6 septembre a été voté une méthode de déploiement avec des principes politiques portés par les élus pour garantir un haut niveau de service public.

Une ambition : donner à chaque usager un maximum d'outils pour, à son niveau, réduire ses déchets. Ce n'est pas une optimisation du service (notamment sur la collecte), c'est un transfert des moyens financiers et humains pour accompagner les habitants du territoire.

3 Les changements en pôle recyclage

Les usagers bénéficieront avec le nouveau service :

- D'un accès de proximité à un SmicvalMarket - déchetterie associée à une recyclerie permettant aux usagers d'avoir accès à des objets gratuitement (jouets, livres, matériaux...), sur Vayres, Reignac, Blaye, Libourne et demain dans le Cubzaguais et le Coutrillonnais et de mini SmicvalMarket dans chaque pôle de recyclage existant;
- > D'ateliers zérogaspi et zérodéchet gratuits pour réparer et réemployer des objets ;
- > D'un accès à un réseau d'acteurs sur la réparation et le réemploi ;
- > D'une offre de formation sur le compostage et l'écojardinage ;
- D'un bouquet d'aides financières autour de la gestion des végétaux (voir ci-après);
- D'un accueil et d'une aide personnalisée (prise de rdv, aide au déchargement...) en pôle recyclage.

Focus sur l'interdiction à venir des tontes et feuilles en pôle recyclage

Le nouveau service offrira notamment aux usagers :

- > La possibilité pour les usagers d'avoir une solution de proximité permettant de connecter ces ressources à ceux qui en ont besoin et notamment les maraîchers ;
- > Des formations pour faire de l'éco jardinage;
- Des aides financières et notamment pour l'achat de kits mulching (voir ci-après la partie sur les aides financières).

Les principes de la facturation en pôle recyclage à partir de 2023

les usagers des déchetteries font en moyenne 7 passages par an soit environ 1 passage tous les deux mois. Par conséquent, les élus ont voté les principes de facturation suivants :

La gratuité du don et de reprise sans limite de passage (Respect du principe fondateur du SMK: le don et la reprise sans conditions)

CHIFFRES



10 millions d'euros environ

C'est le montant de la charge financière des Pôle recyclage en fonctionnement

Les pôles recyclage sont utilisés par 60% des 90 000 foyers.

Ce qui signifie que les 40% payent pour les autres

La moitié de ces 60 % de foyers viennent pour des végétaux et cela coûte environ

3,5 millions d'euros

Parmi ces derniers, la moitié viennent pour des tontes. Cela coûte 1 million d'euros

Les tontes et feuilles, comme tous les autres végétaux, sont une ressource pour nos sols et pour nos agriculteurs

À noter aussi que le prix des engrais a triplé depuis la guerre en Ukraine. Plus globalement, avec l'explosion des coûts du pétrole et donc des engrais, le monde agricole a besoin de toute cette matière organique, la demande est plus importante que l'offre!

- > Un nombre de passage compris dans la TEOM quelque soit le type de véhicule (Proposition de placer un curseur indicatif en fonction de la moyenne actuelle des passages : 7)
- > Le paiement au passage au-delà du nombre compris dans la TEOM (Proposition d'un tarif forfaitaire en fonction du type de véhicule : VL, VL + remorque et fourgon/camion)

En résumé, X passages gratuits (compris dans la TEOM). À partir de X+1 passage, les passages seront facturés. Le nombre de passages gratuits sera arrêté prochainement par délibération.

4 Les changements sur la collecte

Objectifs

- > Réduire les coûts de la collecte (12 millions d'Euros soit 35 % du budget) afin de participer au financement de la nouvelle offre de service permettant de donner aux usagers les moyens de réduire leurs déchets :
- Développer le tri de la matière organique sur la totalité du territoire et inciter à la réduction par des nouveaux moyens mis à disposition des habitants.
- > Les 300 agents du SMICVAL habitent à 90% sur le territoire. Un accident a lieu tous les 3 jours. Chaque semaine deux collaborateurs du SMICVAL se blessent. La durée de vie professionnelle d'un rippeur sur le marchepied du camion est de 15 ans.
- > Sauvegarder l'intégralité des emplois pour accompagner la réduction sur le territoire.

À savoir également, la collecte en apport volontaire existe déjà sur le territoire en milieu rural et urbain.

Pour rappel, les élus ont voté une méthode de co-construction affirmant les principes suivants:

- > Accessible 24h/24;
- > Fin de la préoccupation de sortir/ rentrer/ nettoyer les bacs individuels ;
- > Propre grâce à des équipes dédiées ;
- > Incitatif en termes de réduction des déchets ;
- > Adapté aux contextes locaux et coconstruit avec les équipes municipales et les habitants.

FOCUS

Le principe d'accessibilité : que veut dire ce principe voté par les élus ?

La possibilité d'accéder à l'ensemble des points de collecte 24h/24h du territoire. Ex : J'habite à St Paul, je peux déposer mes déchets à Blaye.

La prise en compte des difficultés pour les personnes dépendantes et/ou en situation de handicap

Si je prends ma voiture pour déposer mes déchets, quid de l'empreinte carbone ?

Les points de collecte seront très certainement placés à côté des lieux de vie (ex : école, bâtiments administratifs, trajets domiciletravail, grandes distributions) donc accessibles en fonction des activités quotidiennes. Et Il faut avoir en tête que les poubelles ne seront plus odorantes ni coulantes hormis celle des biodéchets (il y aura du matériel mis à disposition pour s'assurer de la propreté notamment des véhicules). Il est donc possible d'intégrer le dépôt de nos déchets avec d'autres activités de notre quotidien (amener les enfants à l'école, faire les courses, aller au marché...).

En fonction des densités par commune ou hameau et d'enjeux liés à l'éloignement des points de collectes, la moyenne technique ou théorique par habitants pourra être abaissée afin de respecter le principe d'accessibilité voté par les élus.

INTÉGRALITÉ DES FLUX EN POINTS D'APPORT COLLECTIF

Les moyennes serront adaptées aux contextes locaux



À quoi ressembleront les points de collecte ?



Exemple de bornes enterrées.



Exemple de bornes aériennes.

Les principes d'installation des points de collecte

Les principes d'installations votés par les élus le 6 septembre des points de collecte :

- > Moyenne théorique d'1 point de collecte pour 150 habitants. Attention : en fonction des densités par commune et d'enjeux liés à l'éloignement des points de collectes, la moyenne par habitants pourra être abaissée afin de respecter le principe d'accessibilité voté par les élus.
- > Contrôle d'accès individuel sur tous les flux (hors verres) avec la même carte que celle en déchetterie :
- > Adaptabilité territoriale dans l'installation :
 - En fonction de la typologie d'habitat et des modes de vie ;
 - Avec une possibilité de personnalisation notamment en fonction du contexte patrimonial de la commune ;
 - Prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

La discussion à venir avec les maires et quelques rappels :

- > Le SMICVAL prendra à sa charge le nettoyage des abords des installations.
- > Les emplacements des bornes à verre déjà présents sur le territoire pourront être requestionnés lors de la discussion d'installation des futurs points de collecte.
- Le SMICVAL sera prescripteur dans l'installation. Autrement dit, le SMICVAL fait une proposition amendable par la commune sur la localisation des différents points en fonction de la typologie de l'habitat, de la densité et des modes de vie.
- > Le SMICVAL proposera à chaque commune des bornes aériennes esthétiques. Elles ont l'avantage du droit à l'erreur. C'est-à-dire que si l'emplacement ne répond aux attentes, il sera plus aisé qu'avec des bornes enterrées de les déplacer. Il sera possible aux communes de demander des bornes enterrées. Le coût d'installation sera à leur charge.
- ➤ Un emplacement avec le verre a une emprise d'environ 15 m² soit 1 à 2 places de parking.
- Les terrains restent à leurs propriétaires via une convention (comme aujourd'hui).

- > Maintien de la doctrine pour les aménageurs (ex : logements sociaux et lotisseurs) => le coût reste à leur charge.
- > Sur la communication : il sera proposé aux communes, un large choix (réunions publiques, permanences, FàQ à destination de la population et des élus, porte-à-porte de présentation du projet aux habitants entre autres) Chaque commune décidera.

De nouveaux services pour accompagner la lutte contre les dépôts sauvages (délinquance environnementale)

Pour rappel, toutes les études nationales démontrent qu'il n'y a pas de corrélation entre le mode de collecte (apport volontaire ou porte-à-porte) et les dépôts sauvages.

D'ailleurs, en l'état actuel du mode de collecte, les communes intégralement en apport volontaire (en milieu rural notamment) n'ont pas ou pas plus que les autres communes du territoire de dépôts sauvages.

Aujourd'hui, le SMICVAL est déjà en soutien des communes qui subissent ces dépôts et le sera encore plus demain.

En effet, le Smicval renforce son accompagnement des communes pour permettre une gestion partagée des dépôts en pied de bornes conformément à la **décision prise par le Conseil syndical en février 2022**. Cette décision fait suite à une consultation d'un panel représentatif de 40 communes du territoire.

Qu'offre cette décision aux communes en matière de lutte contre les dépôts sauvages ?

- > Entretien et nettoyage par le SMICVAL des points de collecte ;
- > Une convention bipartite, commune-SMICVAL, pour accompagner les sanctions administratives que peuvent prendre les communes depuis la loi AGEC sur le domaine public mais aussi sur le domaine privé;
- > Formation juridique offerte par le SMICVAL aux élus et aux secrétaires de mairie qui le souhaitent;
- > Fourniture de piège-photos par le SMICVAL aux communes ;
- Création d'un fond de solidarité, financé par le SMICVAL et cogéré par des maires ou des élus du territoire.

5 Un nouveau financement juste et responsabilisant du service public : la facture

Rappel des objectifs

Les objectifs:

- S'appuyer sur l'incitation économique pour accompagner la réduction des déchets et améliorer le recyclage;
- > Responsabiliser en corrélant la production de déchets à un coût lié;
- > Respecter le cadre légal.

Constat et rappel légal

Aujourd'hui, la TEOM est décorrélée de la production de déchets par les usagers.

D'ailleurs, pour des foyers identiques, avec des surfaces de maison identiques, avec des consommations identiques, le montant de la TEOM n'est pas identique parce qu'il est basé sur la valeur locative de la taxe foncière.

Le législateur a donné pour objectif de rendre incitatif et responsabilisant le financement des collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Le vote du 6 septembre et les principes posés

L'incitativité, imposée par la loi, ne sera mise en œuvre qu'après 2026 plus exactement après le déploiement de la collecte sur l'ensemble du territoire. La TEOM sera alors supprimée.

Les élus ont posé des principes pour déterminer les contours de la future tarification :

- > Juste socialement. Pour rappel, il n'existe pas à ce jour une tarification sociale des déchets comme dans l'eau par exemple (ex: la distinction entre un volume d'eau vital et l'eau de la piscine). L'ambition est de porter une facturation offrant un volume de déchets « offerts » aux ménages (c'est le déchet vital subi, en premier, par les plus précaires);
- > Sur l'ensemble des flux (bac jaune, bac marron, verre, biodéchets);
- > Les élus ont refusé une facturation des déchets au poids. Elle sera au nombre d'apports de poubelle (nombre qui n'est pas encore défini).

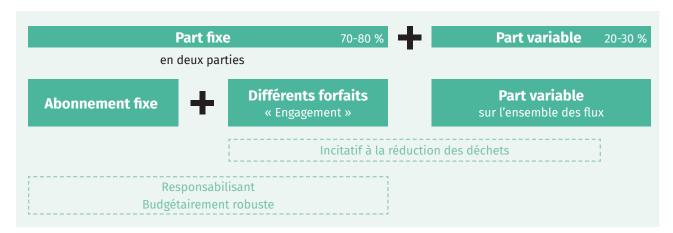
L'impact économique attendu



À quoi ressemblera la facturation de demain ?

Elle ressemblera à une facture d'électricité.

LA FACTURE DE DEMAIN



6 Focus sur les nouveaux services et les aides financières

Le 6 septembre, les élus ont voté la création de nouveaux services et un panel d'aides financières permettant d'offrir aux usagers des alternatives afin d'accompagner la réduction de la production de déchets sur le territoire.

Les nouveaux services

Parmi les 60 nouveaux services à destination des usagers qui seront mis en place sur le territoire, ci-après une synthèse rapide :

- L'accès à la ressource et aux objets pour l'ensemble des habitants avec 3 nouveaux Smicval Market à Blaye, Libourne et Reignac et des mini-SMK sur tous les pôles recyclage
- > Accès à des plateformes locales pour le dépôt des végétaux
- > Outil d'accès personnel au service, avec un feedback personnalisé notamment sur l'utilisation des pôles recyclage par l'usager
- > Mini-festivals et fêtes du troc (action du Panel Citoyen)
- > Collecte des biodéchets sur l'ensemble du territoire
- > Collecte des cartons
- > Points de collecte de l'ensemble des flux disponible 24h/24h
- > Lutte contre les dépôts sauvages
- Réseau de collecte et nettoyage des couches lavables
- > Consignes de verre
- > Favoriser le vrac
- > Kit nouvel arrivant dans la démarche Zero Waste
- > Suppression de la publicité en boîte aux lettres (non-utilisation du Oui Pub)
- > Tarification adaptée (tarification incitative, tri récompensé...)

Les aides financières

- > Mise à disposition gratuitement de composteurs;
- Mise à disposition gratuitement de broyat et de compost;
- > Formations gratuites à l'écojardinage ;
- > Aide à l'achat d'un kit ou tondeuse mulching, à hauteur de 50% du prix d'achat (plafonné à 80 €);

- > Pour favoriser les haies vives et diversifiées :
 - Aide à l'arrachage de haies de thuyas, cyprès et lauriers à hauteur de 50 % du coût (plafonné à 375 €);
 - Plantation haies vives et diversifiées à hauteur de 50 % (plafonné à 150 €);
- > Pour le broyage à domicile :
 - Location ou prestation à hauteur de 50 % du coût (plafonné à 100 €);
 - Achat individuel d'un broyeur à hauteur 25% du prix d'achat (plafonné à 150 €);
 - Achat mutualisé d'un broyeur à 50 % du prix d'achat (plafonné à 200 €).
- > Pour l'installation d'un poulailler :
 - Aide à l'achat de poules (minimum 2) à hauteur 50 % du prix d'achat (plafonné à 20 €);
 - Aide à l'achat d'un poulailler ou clôture à hauteur de 50 % du prix d'achat (plafonné à 75 €).
- Pour matériel de tri ou de compostage domestique (composteurs, lombricomposteurs, bokashi, bioseaux design, pots de fleurs composteurs, etc.) à hauteur de 50 % du prix d'achat (plafonné à 75 €);
- Mise en place d'une aide à l'achat de protections intimes réutilisables (serviettes lavables, culotte de règles ou coupes menstruelles) à hauteur de 50 % du prix d'achat, (plafonné à 30 euros).

D'autres aides économiques sont en préparation pour accompagner les gestes de réduction

7 Focus sur l'autonomie de traitement

Face au monopole de VEOLIA et la hausse des coûts de traitement, la puissance publique doit s'affirmer afin de réduire les coûts de traitement. Pour ce faire, le SMICVAL travaille avec les autres collectivités de Gironde et de Charente pour se doter des équipements nécessaires. Retrouver notre autonomie/souveraineté face au marché est possible! Le SMICVAL avec d'autres collectivités girondines (représentant 500 000 habitants) ont d'ailleurs porté la création d'un centre de tri à Saint-Denis-de-Pile permettant de répondre à l'obligation des extensions des consignes de tri (maintien de 20 emplois et création d'une trentaine emplois).

8 Autres questions

Allez-vous supprimer des emplois?

Non, le changement de modèle de collecte (du porte-à-porte vers les points d'apport collectif) va générer de nouveaux métiers comme la maintenance et le nettoyage des bornes. De plus, la nouvelle offre de service public du Smicval va générer de nouveaux emplois (en formant les agents actuels), au plus proche des habitants. Il y aura un transfert des métiers vers des emplois à plus-value pour les habitants. Exemples : gestion de plateformes locales de compostage, entretien des nouveaux équipements, animation d'ateliers, accompagnement des habitants sur les nouveaux Smicval Market...

Comment vont faire les personnes à mobilité réduite ?

Le SMICVAL a pris un engagement le 6 septembre : ne laisser personne de côté. Concrètement, les personnes en difficultés seront identifiées et des solutions sur-mesure seront élaborées (déjà réalisé sur les secteurs déjà en apport collectif).

Comment gérer l'accès aux bornes par les touristes ?

Plusieurs options sont envisageables:

- Pour les gîtes et toute location saisonnière, le propriétaire aura une carte spécifique d'accès aux services pour la location et à remettre aux touristes avec les clés;
- > Il pourra y avoir un système de cartes prépayées disponibles en mairies et dans les offices de tourisme par exemple;
- Les mairies pourront aussi dédier certaines de leurs bornes pour un accès saisonnier aux touristes avec cartes d'accès spécifiques :
- > Pour les camping-caristes avec emplacement dédiés, les mairies pourront mettre à disposition des bornes provisoires avec des cartes d'accès individualisées dont le paiement sera assumé par la mairie.

Comment j'ouvre la borne pour déposer mes déchets ?

La borne pourra être ouverte grâce à la même carte que j'ai pour accéder aux pôles recyclage ou bien avec mon téléphone si je le souhaite.

Comment allez-vous gérer les nuisances : odeurs, dépôts de déchets et bruit ?

Nos bornes d'ordures ménagères et de restes alimentaires sont équipées d'un tambour pour éviter les nuisances olfactives. Lors de la collecte de ces bornes, nos agents disposeront d'un produit désinfectant à pulvériser sur la borne en cas de besoin. Ces bornes seront également nettoyées intégralement par nos services plusieurs fois par an. La collecte des bornes en point d'apport collectif est très rapide, le temps que le camion sécurise l'espace de collecte et déploie sa grue et vide la borne, il faut compter 5 min. par borne sachant qu'on ne collectera pas toutes les bornes en même temps. Le nettoyage des pieds de borne sera assuré très régulièrement par les agents du Smicval. Ils effectueront un 1er niveau d'enquête pour détecter les contrevenants afin que la mairie puisse agir et mettre une amende à l'auteur des dépôts.

Que va-t-on faire des anciens bacs individuels ?

Les bacs abîmés sont recyclés auprès d'une société locale basée à La Rivière « Le Plastique français ». Nous sommes en train d'étudier les différentes possibilités concernant les bacs en bon état. Dans tous les cas, si vous le souhaitez et si vous en avez l'utilité pour un autre usage, vous aurez la possibilité de conserver vos bacs.

Est-ce que je vais être facturé à chaque fois que je dépose mes déchets ?

Non! La facturation sera mise en place après 2026. Néanmoins, je pourrai suivre ma consommation en matière de déchets sur mon espace extranet SMICVAL.

Ma résidence a un local poubelles en cours de travaux : qu'est-ce qu'il va devenir ?

Ce lieu pourra être réutilisé en fonction des besoins des résidents : local à vélos et poussettes, zone de dons...